

**DECISION N°DC 24 21**

**Attribution des prestations de création de l'identité et de la campagne de communication relative au service de collecte des biodéchets sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L 2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 16 mars 2021, paru au BOAMP DIFF n° n°2021\_075 du 16 mars 2021 : annonce(s) n° 21-35133, et sur la plateforme dématérialisée du SIOM <http://www.e-marchespublics.com/> le 16 mars 2021, annonce n° 773223

**Vu** l'offre remise par la société Groupe OBEA, sise 26 rue Vauquelin, 75005 Paris,

**Vu** le procès-verbal d'attribution,

**Considérant** que dans le cadre de sa politique d'information et de communication, il est nécessaire de réaliser des prestations de création de l'identité et de la campagne de communication relative au service de collecte des biodéchets sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'attribuer l'accord-cadre relatif aux prestations de création de l'identité et de la campagne de communication relative au service de collecte des biodéchets sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse à la société OBEA, 26 rue Vauquelin, 75005 Paris.

**ARTICLE 2 :**

Cinq offres ont été reçues. Elles ont été jugées acceptables. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	3	OBEA
2	4	SYNTAGME
3	5	LEMON CREATION
4	1	COMME UN ARBRE
5	2	ARBONEL COMMUNICATION

En conséquence, le marché est attribué à la société *OBEA* qui ont d'ores et déjà fourni déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique.

**ARTICLE 3 :**

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an.

**ARTICLE 4 :**

Il s'agit d'un accord-cadre à prix unitaires et à bons de commande en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique, traité à prix unitaires. Il s'exécute par l'émission de bons de commande. Le présent accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum de 90000 € HT sur toute la durée du marché.

**ARTICLE 5 :**

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 24 JUIN 2021

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le :  
Affichée le :

24 JUIN 2021

24 JUIN 2021

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC24_2021
Date de la décision:	2021-06-24 00:00:00+02
Objet:	Attribution des prestations de création de l'identité et de la campagne de communication relative au service de collecte des biodéchets sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20210624-DC24_2021-AU

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20210624-DC24_2021-AU-1-1_0.xml	text/xml	1008
<i>nom original:</i>		
dc 24 21.pdf	application/pdf	122804
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20210624-DC24_2021-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	122804

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	24 juin 2021 à 17h17min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 juin 2021 à 17h20min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	24 juin 2021 à 17h20min10s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	24 juin 2021 à 17h25min22s	Recu par le MIAT le 2021-06-24

